

**A.A.C.E. Ile-de-France**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de PARIS  
10, rue de Florence  
75008 PARIS

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de VERSAILLES  
41, rue Ybry  
92576 NEUILLY-SUR-SEINE

---

## **PIERRE ET VACANCES**

Société Anonyme au capital de 88.215.510 Euros  
L'Artois – Espace Pont de Flandre  
11 rue de Cambrai  
75947 PARIS Cedex 19

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS  
(Exercice clos le 30 septembre 2010)**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS  
(Exercice clos le 30 septembre 2010)**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :**

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre Conseil d'Administration en date du 26 mai 2010 a autorisé votre Société à acquérir auprès de la société **CENTER PARCS HOLDING BELGIUM B.V.**, 16.237 actions CP HOLDING France SAS (soit 100 % du capital) pour un montant de 229.035.000 euros. Cette acquisition a été réalisée en date du 23 juillet 2010.

Personnes concernées par cette convention : Messieurs Gérard BREMOND et Sven BOINET.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :**

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- Avec la société **S.I.T.I – Société d'Investissement Touristique et Immobilier**

***Opération de cession-bail avec ZEELAND INVESTMENTS BEHEER B.V. :***

La société **S.I.T.I.** bénéficie d'une option d'achat librement cessible de 100 % des parts de la société **RECREATIECENTRUM DE EEMHOF B.V.**, ou des murs du parc de Eemhof (portés par **CENTER PARCS DE EEMHOF B.V.**, société dont **RECREATIECENTRUM DE EEMHOF B.V.** est l'unique actionnaire), exerçable initialement dans un délai de 10 ans. Cette échéance a été prolongée de 5 ans au cours de l'exercice, suite à la signature d'un programme de rénovation du parc de Eemhof portant sur 564 cottages et un montant total de 14,5 millions d'euros. En conséquence, en cas d'exercice de l'option, **S.I.T.I.** devra acquérir 100 % des parts de **RECREATIECENTRUM DE EEMHOF B.V.**, ou la propriété des murs du parc, lors du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la cession, soit le 31 octobre 2023, pour un prix de 70 Millions d'Euros.

Par ailleurs, **PIERRE ET VACANCES** s'est portée garante pour la durée du bail, auprès de **ZEELAND INVESTMENTS BEHEER B.V.** du paiement des loyers dus par sa sous-filiale d'exploitation.

Enfin, **PIERRE ET VACANCES** garantit toutes les obligations du vendeur aux termes du contrat de cession, souscrites par la Société **DN 8 HOLDING B.V.** et notamment toutes les déclarations et garanties effectuées au profit de l'acquéreur.

Paris et Neuilly sur Seine, le 10 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

**A.A.C.E. Ile-de-France**

  
**Patrick UGHETTO**

**ERNST & YOUNG et Autres**

  
**Marie-Henriette JOUD**